CHARTE DE LA JOUEUSE ET DU JOUEUR

La joueuse et le joueur sont vecteurs de la promotion du Volley Mulhouse Alsace, par leur comportement sportif et par l'image qu'elles/ils donnent sur et en dehors du terrain.

TES DROITS

• **Être respecté·e** des joueuses et joueurs, des dirigeant·es, des supportrices et supporters et des membres du Volley Mulhouse Alsace.

• **Être valorisé·e** grâce à ton investissement et tes responsabilités.

• **Avoir une formation** technique et sportive : connaissance des règles, compréhension du jeu, apprentissage gestuel, développement physique en toute sécurité, formation progressive en fonction de ton potentiel, de ton âge et de tes qualités personnelles pour accéder à ton meilleur niveau.

• **Avoir le droit de s'exprimer** librement en partageant ses idées.

• **Accéder gratuitement** aux matchs de l'équipe professionnelle pour les licencié·es.

TES DEVOIRS

• **Connaître** et signer cette charte à la demande de licence.

• **Être à jour de ta cotisation** de licence.

• **Respecter** les règles d'usage du savoir-vivre en communauté (politesse, partage, entraide).

• **Respecter** ton environnement et adopter un comportement digne et courtois envers les partenaires, adversaires, arbitres, supportrices et supporters, dirigeant·es et matériel.

• **Respecter** l'encadrement et les décisions des responsables arbitres et dirigeant·es.

• **Tenir tes engagements sportifs** : assiduité, ponctualité (arriver 15 minutes avant le début de l'entrainement et 1h avant le début du match), participation aux entraînements et matchs en prévenant obligatoirement ton responsable d'une éventuelle absence (au moins deux jours avant la compétition).

• **Se comporter** d'une manière éco-responsable et respecter l'environnement dans lequel tu t'entraines et tu joues tes matchs, à domicile ou à l'extérieur (jeter tes déchets dans la poubelle adéquate, laisser le banc de touche et vestiaires propres avant ton départ…)

• **Être loyal** dans ton comportement et ne pas confondre combat et violence, agressivité et agression, engagement et aveuglement.

• **Respecter** les locaux (terrains, vestiaires, club-house, minibus) et le matériel (maillots, ballons…).

• **Laisser** les locaux propres (straps, bouteilles, objets …) et ranger le matériel après chaque séance et match.

• **Ne pas quitter** l'entraînement ou une rencontre en cours de séance sans avoir prévenu ton entraîneur·e (seul·e habilité·e à en définir la fin) et sans avoir eu son autorisation.

• **Respecter** une hygiène de vie compatible avec la pratique du Volley-Ball.

• **Être présent·e**, dans la mesure du possible, aux réunions et aux événements clubs.

Signature avec mention « lu et approuvé », nom et prénom de la joueuse ou du joueur et d'un parent :